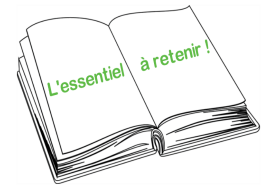


Economie – Chapitre 6 -**Consommer ou épargner****- Retenir -****QR code : Google drive classe****Chapitre 6 Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?****I - La satisfaction des besoins par la consommation****A. Définir la notion de consommation**

Les ménages ont des **besoins illimités mais des ressources limitées**.

Ils doivent procéder à des choix en matière de consommation qui dépendent au niveau économique de leurs revenus et des prix des produits. **(Rappel Chapitre 1)**

Les ménages cherchent à satisfaire leurs besoins par l'acte de **consommation**. Celui-ci est limité par le revenu disponible.

Le revenu disponible comprend les revenus issus de la répartition primaire de la valeur ajoutée (le salaire par exemple) mais également aux revenus de transferts (répartition secondaire réalisée par l'Etat pour corriger les inégalités) auxquels on enlève bien évidemment les impôts. En d'autres termes, le revenu disponible est le revenu que l'on peut consommer ou épargner.

La consommation porte sur les biens et les services disponibles. Une part importante est constituée de services non marchands proposés par le service public.

On distingue :

- La consommation effectuée par les ménages grâce à leur revenu disponible (**consommation individuelle**)
- La consommation effective qui englobe les services publics comme l'école ou une visite chez le médecin (**consommation collective**)

D'autres formes de consommation existent telles que la **consommation finale/intermédiaire** ou bien même la **consommation marchande/non marchande**.

La consommation est répartie entre différents postes appelés fonctions de consommation (l'alimentation, le logement...).

B. Les déterminants de la consommation

La consommation dépend du pouvoir d'achat (**vidéo pouvoir d'achat « Retenir Ch6 »**), et de déterminants **sociaux et culturels**. En réponse aux différents besoins, les individus font des choix de consommation différents selon :

- Le groupe social auquel ils appartiennent ;

- Leur métier et le statut professionnel correspondant ;
- Leur besoin d'être estimé ;
- Leur pratiques et appartenances culturelles ;
- Le type de ménage (composition) ;
- Des éléments liés à l'âge, au sexe, à la nationalité.

II - L'épargne

A. Définir la notion d'épargne

L'épargne peut être définie comme la part du revenu disponible d'un ménage qui n'est pas affectée à la consommation finale.

- ↳ L'enjeu est important car la consommation représente la demande effective qui pousse les entreprises à produire et donc à embaucher. Quand le consommateur épargne, il ne consomme pas, ou tout du moins pas forcément dans l'immédiat.

Taux d'épargne = Montant de l'épargne en euros / Revenus disponibles en euros
Il s'agit de la part de l'épargne sur le revenu autrement dit la proportion du revenu affectée à l'épargne.

Quelques chiffres !

En France, l'épargne représente environ **16%** des revenus des individus. Il est à moins de **5%** aux Etats-Unis !

B. Les deux formes d'épargne

L'épargne non financière est constituée des placements effectués dans des actifs matériels comme des œuvres d'art ou des biens immobiliers.

L'épargne financière englobe les placements rémunérés (actions, obligations, livret d'épargne...) et ce qu'on appelle la **thésaurisation**, c'est-à-dire une épargne qui ne rapporte pas d'intérêts ou de dividendes. Les diamants et l'or font partie de cette épargne, même si leur valeur peut évoluer avec le temps.

III - L'arbitrage entre consommation et épargne

A. Le choix de l'épargne

Les ménages vont devoir faire des choix quant à l'utilisation de leur revenu disponible.

Ils vont rechercher la plus grande satisfaction, par une **consommation immédiate ou différée**. Les ménages vont devoir partager leur revenu entre consommation (immédiate) et épargne (différée). Le critère principal est le niveau des revenus, et **plus ils sont importants plus la capacité à épargner est grande**, mais d'autres critères conduisent les individus à épargner :

- Se protéger des aléas de la vie (accident, maladie, retraite) ;
- Se prémunir contre les incertitudes économiques (chômage, niveau de vie, pouvoir d'achat) ;

- Constituer un patrimoine ;
- Anticiper un investissement important sans avoir recours au crédit
- ...

L'arbitrage consiste donc à choisir la proportion des revenus disponibles que l'on va consommer ou épargner. Cet arbitrage est soumis à des contraintes fortes de capacité à épargner, pour les revenus les moins élevés en particulier. La volonté d'épargner doit donc être associée à la capacité.

On appelle **propension à consommer** la part des revenus consacrée par les ménages aux dépenses de consommation.

On appelle **propension à épargner** la part des revenus consacrée par les ménages à l'épargne financière et non financière.

B. L'analyse de l'épargne en France

Si le taux d'épargne en France reste un des plus élevés au monde, il reste proportionnel au niveau des revenus. Les revenus les plus modestes peinent à couvrir leurs dépenses de consommation, alors que les **20%** des ménages les plus aisés épargnent environ **35%** de leur revenu.

L'épargne augmente avec l'âge, avec toutefois deux types de situations particulières :

- Le taux d'épargne diminue pour la tranche des 60-69 ans arrivés en période de retraite, mais remonte ensuite ;
- Le taux d'épargne subit des fluctuations fortes selon des situations propres à chaque individu : chômage, coût des études des enfants, dépenses importantes.

Le taux d'épargne total est de **16%** des revenus des ménages.

Il comprend toutefois l'épargne non financière et en particulier l'investissement immobilier. Hors épargne immobilière, le taux d'épargne « financier » est d'environ **8%** soit la moitié de l'épargne totale. L'épargne financière cumulée par les Français représente aujourd'hui 5 000 milliards d'euros soit 2,5 fois le montant du PIB.